

XXIII^{èmes} Journées Européennes des Représentants Territoriaux de l'Etat
XXIIIth European Days of State Territorial Representatives

's-Hertogenbosch & Maastricht Pays-Bas – The Netherlands

21-22-23 avril 2016 / 21st- 22nd- 23rd of April 2016

« Le RTE et l'innovation » « *The STR and the innovation* »

(Avec une table ronde sur le thème des réfugiés en Europe/ With a Round table in the theme of the refugees in Europe)



Association Européenne des Représentants Territoriaux de l'Etat
European Association of State Territorial Representatives

www.aerte-asso.org / www.eastr-asso.org

PROGRAMME DES JOURNÉES/ *PROGRAM OF THE EUROPEAN DAYS*

JEUDI 21 AVRIL 2016

Province de Noord Brabant / Thursday, April 21st – Province of Noord-Brabant

14h00 – 15h30 : Sessions d'ouverture/ *Opening Session*

Ouverture par Mr. Wim van de Donk, Commissaire du Roi Province de Noord-Brabant, président de l'AERTE/ *Opening by Mr. Wim van de Donk, Kings Commissioner in Noord-Brabant, president of EASTR/AERTE*

Mr. Pierre-Etienne Bisch, Secrétaire Général de l'AERTE / *General Secretary of EASTR/AERTE*

Mr. Titus Livius, Directeur de l'administration publique, de la démocratie et des finances au Ministère de l'intérieur, Pays-Bas / *Director Public Administration, Democracy and Finances at the Ministry of the Interior, the Netherlands*

Mr. Martijn Groenleer, Professeur dr.de Droit régional et de la Gouvernance, Université de Tilburg/ *Professor dr. Regional Law and Governance, Tilburg University Analysis of survey 'innovation'*.

16h00 – 16h30 : **Discussion sur les résultats de l'enquête** (Avec le Professeur Martijn Groenleer) / *Discussion session on survey results (STR's in discussion with Prof. Dr. Martijn Groenleer)*

16h30 – 18h00 : Table Ronde I- Réfugiés en Europe : quel est le rôle du RTE et comment gérer la crise des réfugiés ? / *Round Table I – Refugees in Europe: what's the role for STR's and how to deal with the refugee crisis (Statenzaal)*

Introduction par : M. Robert Visser, Secrétaire Général au Conseil d'Etat Néerlandais, et ancien directeur du Bureau Européen d'appui en matière d'asile / Introduction by: Mr. Robert Visser, Secretary-general, Dutch Council of State, and former Director of European Asylum Support Office (EASO, Malta)

Présentation par **M. Saffet Arian Bedük**, Gouverneur, Président de l'Association des gouverneurs turcs (TID)/ *Presentation by Mr. Saffet Arian Bedük, Governor, President of the Association of Turkish Governors (TID)*

Présentation par **M. Jean-François Carencio**, Préfet de région Ile-de-France, Président de l'ACPHFMI / *Presentation by Mr. Jean-François Carencio, Regional prefect of Ile de France – Président of the ACPHFMI*

Moderateur : M. Ignazio Portelli, Préfet, Secrétaire Général de l'ANFACI/ Moderator: M. Ignazio Portelli, Prefect, General Secretary of the ANFACI

19h45 – 20h15 : Musée Noord-Brabant_Accueil par le Maire **Ton Rombouts** (s'Hertogenbosch), **Charles de Mooij**, directeur du Musée et **Mathijs IJssink**, expert de Jérôme Bosch / *Noord Brabant's museum- Welcome by mayor Ton Rombouts of 's-Hertogenbosch, Museum Director Charles de Mooij and Jheronimus Bosch expert Mathijs IJssink*

20h15 – 21h15 : Visite du Musée du Noord Brabant, incluant l'exposition Bosch / *Tour Jheronimus Bosch exhibition*

VENDREDI 22 AVRIL 2016

Province de Noord Brabant

8h30 – 09h15 : Depart pour High Tech Campus (HTC) Eindhoven / *Departure to High Tech Campus (HTC) Eindhoven*

9h15 – 12h00 : Visite HTC (60 min) / *Visit HTC (60 min)*

Introduction des visites par : Mr. Cees. Admiraal, Directeur du Développement des affaires, High Tech Campus Eindhoven / Introduction to the excursions by: Mr. Cees Admiraal, Director Business Development High Tech Campus Eindhoven

Intervention de **M. Wim van de DONK**, Commissaire du Roi, Province de Noord Brabant et Président de l'AERTE
Presentation by Mr. Wim van de Donk, King's commissioner, Province of Noord Brabant EASTR's president

Visite des entreprises (75 min) / Visit to companies (75 min)

NXP Semiconductors

Holst Centre

Solliance Solar Research

12h45 – 14h00 : Déjeuner incluant le Conseil d'administration de 12 :45 à 13h15 / *Lunch including Board meeting from 12:45 to 13h15*

14h00 – 15h15 : Table Ronde II : Energie renouvelable / *Round Table II : Sustainable Energy*

*Introduction par: Mr Ronald Hopman, Directeur des affaires et du développement- Veolia Nord Europe / Pays-Bas
Introduction by: Mr Ronald Hopman, Director Business Development- Veolia Northern Europe / Netherlands*

*Présentation par M. Christoph Hillenbrand, Président du Gouvernement Régional de Haute-Bavière
Presentation by Mr. Christoph Hillenbrand, Regierungspraesident of Ober Bayern (München)*

*Présentation par Mme Anne-Marie Spierings, Ministre de l'énergie renouvelable de la Province de Noord-Brabant
Presentation by Mrs. Anne-Marie Spierings, Minister Sustainable Energy of the Province of Noord-Brabant*

Moderateur :Mme Marta Cimas- Hernando- Directrice relations internationales à L'Institut National d'Administration Publique (INAP) / Moderator : Mrs Marta Cimas-Hernando, Director of international relations at the National Institute of Public Administration (INAP)

15h30 – 16h45 : Table Ronde III –Mobilité intelligente / *Round Table III – Smart Mobility (Statenzaal)*

*Présentation par M. Lodewijk De Witte, Gouverneur de Vlaams Brabant
Presentation by Mr. Lodewijk De Witte, Governor of Flemish-Brabant*

*Présentation de M. Menno Kleingeld, Directeur de VDL Enabling Transport Solutions
Presentation by Mr. Menno Kleingeld, Director VDL Enabling Transport Solutions*

*Présentation de M. Herald Ruijters, Chef d'unité EU Trans-European Transport Network
Presentation by Mr. Herald Ruijters, Head of Unit EU Trans-European Transport Network*

*Moderateur : M. Stéphane Fratacci, Préfet de Région (Grand Est)
Moderator : M. Stéphane Fratacci, Regional Prefect (Grand Est)*

16h45 – 17h00 : Synthèse des réflexions des RTE pendant les différentes tables-rondes par **M. Jean-Michel Bricault**, Maître de conférences à l'université de Reims Champagne Ardennes / *Synthesis of the STR's reflections during the different round tables by Mr. Jean-Michel Bricault, Professor at the University of Reims Champagne Ardennes*

17h00 – 18h00 : Clôture des sessions / *Closing session*

Mr. Plasterk, Ministre du Royaume et des relations intérieures. Pays-Bas. / *Minister of Kingdom & Interior relations- Netherland*

Mr. Wim van de Donk, Commissaire du Roi, Province de Noord-Brabant / *King's commissioner, Province of Noord Brabant*

Mr. Pierre-Etienne Bisch, Secrétaire Général de l'AERTE / *EASTR's General secretary*

Présentation du programme des prochaines JERTE par **Mme Terttu Savolainen**, Directrice Générale, Regional Administrative Agency for Northern Finland / *Mrs. Terttu Savolainen of the Finnish presidency 2017*

SAMEDI 23 AVRIL 2016

Province Limburg : Maastricht

10h00 – 10h30 : Arrivée au Gouvernement de Maastricht- Accueil par **M. Theo Bovens**, Gouverneur de la Province de Limburg / *Arrival at Gouvernement Maastricht. Welcome by governor Mr. Theo Bovens, governor of the Province of Limburg*

10h30 – 11h00 : Visite de la salle plénière en raison des 25 ans du Traité de Maastricht / *Program in the States plenary Hall because of the Maastricht Treaty (25 years existence of this treaty).*

Discours sur l'innovation et la durabilité par : **Mrs. Maria van der Hoeven**, politicienne, ancienne Ministre de l'éducation, de la culture et des sciences, ancienne Ministre de l'économie et ancienne directrice de l'Agence Internationale de l'Energie à Paris (AIE) / *Key note speech on innovation and sustainability by: Mrs. Maria van der Hoeven, Former minister of Economic Affairs (NL), former minister of Education, Culture and Sciences and former Director of the International Energy Agency*

13h30 – 14h00 : Départ pour les visites / *Departure to two locations for parallel program*

15h00 – 15h30 : Dégustation de vins au Château Neercame OU Visite de Canneberg (Siège de l'OTAN) / *Winetasting at Chateau Neercanne OR Visit to Cannerberg (NATO headquarter)*

16h30 : Fin du programme / *End of the program*



INTRODUCTION ET CLÔTURE DES DÉBATS
PAR M. IGNAZIO PORTELLI
PRÉFET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ANFACI

TABLE RONDE I : RÉFUGIÉS EN EUROPE : QUEL EST LE RÔLE DU RTE ET COMMENT GÉRER LA CRISE DES RÉFUGIÉS ?

Je me réjouis de constater qu'au cours des Journées Européennes on se repenche périodiquement sur les thèmes migratoires, car depuis quelques années ces thèmes sont devenus d'une grande actualité et cela implique davantage les représentants territoriaux de l'Etat.

Aujourd'hui, nous nous trouvons face à une situation ayant conduit l'Europe à une impasse par rapport à ce thème provoquant parfois la panique au moment même de l'arrivée des personnes. En outre, il y a une tentative de plus en plus explicite de la part de certains pays à éviter leurs obligations de protection des droits de l'homme, représentant depuis toujours le drapeau de la civilisation européenne.

Ce drapeau déterminant dans la crise européenne actuelle en matière de migration s'effondre face à la construction de murs, de barbelés et fait face à la défense de la pureté de l'identité nationale. C'est une crise qui met à rude épreuve les mécanismes de solidarité. En mars, l'Organisation des Nations Unies a publié son dernier rapport sur la migration. Depuis le début de ce siècle, les migrations ont augmenté de 41% pour atteindre 244 millions de migrants ; c'est un chiffre global incluant tout être humain qui quitte son pays natal pour une raison quelconque, y compris la mobilité des citoyens de l'UE au sein de l'Union Européenne. Au sein de l'UE, sur une population de 500 millions d'habitants, cela correspond à 0,2%, à savoir 2 migrants sur les 1000 habitants, ce qui n'illustre certainement pas une invasion. Il serait donc nécessaire de faire de la pédagogie, en faisant comprendre qu'on nous parle d'invasion pour créer des tensions, de la peur et de la confusion.

La confusion conceptuelle et terminologique ne permet pas de faire la distinction entre réfugiés et immigrés, entre la migration et l'immigration, entre ce qui est temporaire et ce qui est permanent, et enfin, entre la solidarité et l'intégration. Si la distinction n'est pas faite, il devient impossible d'entreprendre une action raisonnable et appropriée.

Nous assistons même à la dramatisation du phénomène qui implique nombre d'instruments de l'Union Européenne : les traités de Dublin, Maastricht et

Schengen, Frontex, le projet de la Garde des Frontières européennes. Outre les politiques et les actions des gouvernements de chaque pays.

Cependant, dans cette situation, des effets positifs sont à prendre en considération :

- a) l'ONU souligne que l'Europe est le seul continent dont la population n'a pas diminué au cours des dernières années seulement grâce aux immigrés ;
- b) l'immigration clandestine (quelle qu'en soit la raison) contribue à contenir le phénomène du vieillissement de la population avec les conséquences qui en résultent sur la population active en âge de travailler et la vieillesse. Les seules exceptions concernent la France et les pays scandinaves, qui ont rééquilibré leur taux de natalité.

En vue de ce débat, j'ai cherché des livres de droit utilisés il y a cinquante/soixante ans.

L'un d'eux est de 1952 et concerne le droit de la police, dans l'Encyclopédie de la police. Ayant eu une bonne diffusion en Italie, dont les principes ont été acceptés dans d'autres pays, on peut y lire les déclarations suivantes : « *Le principe de la liberté d'émigration a toujours été considéré comme un droit naturel accordé à l'individu, à la famille, au noyau de personnes qui souhaitent partir pour résider dans un autre pays ou pour s'y établir temporairement, poussées par nombre de raisons. (...) le législateur d'un pays peut le régir, mais il ne peut pas le supprimer.* »

CONCLUSION DES DÉBATS

Les guerres, les persécutions, la faim, la misère, la pauvreté et le climat soulèvent une question légitime : pourquoi les réfugiés et les immigrés sont encore aussi peu ?

L'avenir se trouvera face à une oscillation entre intégration et conflits sociaux.

L'Europe est le résultat d'une longue histoire de métissage entre les peuples et les cultures et maintenant elle semble encore destinée à devenir un continent multiracial en suivant un chemin irréversible. Nous devons donc être conscients qu'aucune région du monde n'a une concentration des ressources économiques, culturelles et sociales aussi importante que



►►► L'Europe et cette concentration détermine une grande force d'attraction. Nous devons donc prendre des décisions difficiles, mais nous ne pouvons pas laisser au hasard la construction de notre société. Il est nécessaire d'avoir une vision stratégique et beaucoup de rationalité.

En Europe, nombre de gouvernants prétendent avoir une culture libérale. Ralph Dahrendorf a enseigné que l'élément particulier d'une société libérale est la capacité de prévenir et de trouver des solutions anticipées, adéquates et opportunes. Sur les questions migratoires, la culture libérale de nombreux gouvernements a été jusqu'à présent ternie. ■

ROUND TABLE I : REFUGEES IN EUROPE : WHAT'S THE ROLE OF STR'S AND HOW TO DEAL WITH THE REFUGEES' CRISIS ?

Introduction and closing of the debates by M. Ignazio PORTELLI, Prefect, ANFACI's General Secretary

I am delighted that during the European Days, we periodically look back the migratory themes, because for the last few years, those themes have become an important topic issue and involves more the STRs. Nowadays, we are facing a situation which leads to a stalemate with respect to that theme, which spreads panic at the arrival of the migrants. Furthermore, there is a more and more explicit attempt of some countries to avoid their own obligations in the protection of the Human Rights, still representing the European civilisation's flag.

This flag determines the current European crisis in terms of migration and collapses face to the building of walls, barbed wire and it is facing the defense of the national identity's purity. This is a crisis which strains the mechanisms of solidarity.

In march, the United Nations have published their last report regarding migration. Since the beginning of this century, migrations increased with 41% to reach 244 millions of migrants ; it is a global figure including the EU citizens' mobility within the European Union. Of a population of 500 millions persons , it corresponds to 0,2%, namely 2 migrants of 1000 habitants, which certainly not illustrates an invasion. It would be necessary to educate people by making them understand that we are talking about invasion to create tensions, fear and confusion.

The conceptual and terminological confusion does not enable to make the distinction between refugees and immigrants, between what is temporary and what is permanent, between solidarity and integration. If no distinction is done, it becomes impossible to undertake a reasonable and appropriate action.

We are seeing a dramatisation of the phenomenon which involves a number of EU's instruments ; the Treaty of Dublin, Maastricht and Schengen, Frontex the European Border Guard's project. Furthermore, the policies and actions of the governments of each country. Nevertheless, in this situation, some positive effects have to be taken into consideration :

a) The UN underlines that Europe is the only continent which the population has not diminished for the last few years thanks to the immigrants.

b) Illegal immigration (whatever the reason) contributes to contain the phenomenon of the ageing population with the resulted consequences on the labour force in age of work and old age . The only exceptions concern France and scandinavian countries which has rebalanced their birth rate.

In preparing for this debate, I looked for law books used fifty/sixty years ago.

One of them is dated from 1952 and deals with police law, in police encyclopedia. After a good dissemination in Italy, which the principles have been accepted we can read the following declarations : « *The principle of the liberty of emigration has always been considered as a natural right granted to individual, to the family, to a core group of persons who would like to live in another country (...) the legislator of a country can regulate it, but he cannot remove it* ».

CONCLUSION OF THE DEBATE

Wars, persecutions, hunger, misery, poverty, the climate raise a legitimate question : why refugees and immigrants are still so few ?

The future will be faced to an oscillation between integration and social conflicts.

Europe is the result of a long history of blending between the populations and the cultures and now it still seems to be intended to become a multiracial continent by following an irreversible path. We must be aware that no other region in the world has a concentration of economic, cultural and social ressources equally important as in Europe and that concentration is a great force of attraction.

We have to take some difficult decisions but we cannot let the building of our society at random. It is necessary to have a strategic vision and a lot of rationality.

In Europe, number of rulers pretend to have a liberal culture. Ralph Dahrendorf has taught that the particular element of a liberal society is the capacity to prevent and to find anticipated solutions, appropriate and opportune. Concerning the migratory issues, liberal culture of several governments have been tarnished since now. ■



PAR M. JEAN-FRANÇOIS CARENCO
PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE,
PRÉSIDENT DE L'ACPHFMI

L'EXPÉRIENCE DE LA GESTION DES RÉFUGIÉS EN ILE-DE-FRANCE

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE EN EUROPE

L'Europe connaît la plus grande vague de réfugiés en Europe depuis 30 ans. Les syriens représentent 18 % des primo-demandeurs d'asile dans l'Union européenne. Les migrants s'établissent principalement en Allemagne. On retrouve 39 % des réfugiés en Allemagne, 16 % des réfugiés en Hongrie, 8 % des réfugiés en Italie, 8 % des réfugiés en France et 6 % des réfugiés en Autriche.

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE EN FRANCE

La France s'est engagée à accueillir 30 000 réfugiés relocalisés sur deux ans au titre de la solidarité à l'égard des pays de première entrée. Elle voit arriver des migrants par ses frontières terrestres (Espagne, Italie, Allemagne, Belgique). Pour beaucoup, notre pays est une terre de transit.

LE RÔLE DU RTE

Le rôle du RTE réside dans l'intégration des réfugiés. Toute personne à laquelle est reconnue une protection au titre de l'asile bénéficie d'un accompagnement pour son intégration en France.

Ce dispositif est piloté par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Il s'articule autour d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) conclu entre l'État et le réfugié, et de formations adaptées aux besoins du réfugié, notamment des formations linguistiques.

LE RÔLE DU RTE : SITUATION EN ILE-DE-FRANCE

À Paris et en Ile-de-France, la demande d'asile représente 40 %.

18 campements de migrants ont été évacués à Paris depuis juin 2015 ; 6 453 offres d'hébergement ont été proposées depuis juin 2015 dans le cadre de ces opérations de mise à l'abri ; 4 200 migrants ont été accueillis en Ile-de-France, dans le cadre d'un dispositif spécifique.

Enfin, une meilleure répartition des migrants sur le territoire national a été effectuée. (Les schémas régionaux d'accueil des demandeurs d'asile sont en cours d'élaboration). ■

EXPERIENCES IN THE REFUGEES' CRISIS IN ILE-DE-FRANCE

by M. Jean-François CARENCO, Regional Prefect of Ile-de-France, ACPHFMI's president

ELEMENTS OF CONTEXT IN EUROPE

Europe is facing the biggest wave of refugees in Europe in the last 30 years. Syrian people represent 18 % of asylum seekers in the European Union. Migrants mainly settle in Germany. We find 39 % of refugees in Germany, 16 % in Hungary, 8 % in Italy, 8 % in France and 6 % in Austria.

ELEMENTS OF CONTEXT IN FRANCE

France has committed to welcome 30 000 refugees over 2 years, as part of its solidarity with first entrance-countries. Migrants enter by land borders (with Spain, Italy, Germany, and Belgium). For many of them, France is seen as a transit place (before UK or Germany).

THE STR'S ROLE

The STR's role resides in the integration of refugees: any person recognised as a refugee, benefits from support for its integration in France. This assistance

is provided by the OFII (governmental office for immigration and integration). It means: a « reception and integration contract » (CAI), concluded between the French Government and the refugee and training programmes tailored to the refugee's needs, particularly for learning French.

THE STR'S ROLE - THE SITUATION IN ILE-DE-FRANCE

In Paris and Ile-de-France region, the request for asylum represents 40 %.

In Paris city, 18 uncontrolled camps have been evacuated, since June 2015; 6 453 accommodations were offered since June 2015, in the context of « sheltering operations » (evacuations of groups of migrants gathered inside Paris); 4 200 migrants were welcomed in Greater Paris region; and a better distribution of migrants throughout french territory has been achieved (through the regional plans for accommodation, which is in progress.) ■



PAR M. SAFFET ARIKAN BEDÜK
GOUVERNEUR, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION
DES GOUVERNEURS TURCS (TID)

LA POLITIQUE DE MIGRATION EN, TURQUIE ET LA RESPONSABILITÉ DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES LOCALES

Tout au long de l'histoire et étant donné sa position géographique et stratégique, la Turquie a dû faire face à une migration importante ainsi qu'à un flux d'asile. Comme par le passé, la Turquie a accueilli plus de trois millions de syriens et d'irakiens ayant échappé à leur pays d'origine en raison des conflits depuis 2011. Cette situation a précipité le besoin de trouver un système de gestion migratoire fondé sur les standards internationaux.

La Turquie a mis en place ce système de gestion par la promulgation de la loi sur les étrangers et sur la protection internationale, préparée avec la contribution de tous les acteurs nationaux et internationaux qui y sont associés tels que l'Union Européenne (UE), l'Organisation Internationale pour les Migrations (l'OIM), le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (l'UNHCR), mais également les universitaires et les ONG entrées en vigueur en 2013.

Avec l'établissement de la Direction Générale de la Gestion Migratoire sous le Ministère de l'intérieur, de nouveaux rôles ont été imposés aux RTE tels que la délivrance des interdictions d'entrée et des visas aux frontières, la réception des demandes de permis de séjour et l'extension de la durée de celles-ci, la délivrance de facto des décisions d'expulsion, la réception des demandes de protection internationale, la surveillance et, si nécessaire, l'annulation des permis de séjour etc.

A la lumière de ces responsabilités, les RTE collaborent avec les importantes autorités policières et les institutions telles que la Direction Générale de la Gestion Migratoire, la Police Nationale

Turque, la Gendarmerie, les forces terrestres ainsi que les garde-côtes.

La Turquie apporte une protection temporaire aux étrangers ayant été forcés de quitter leur pays, qui ne peuvent plus y retourner, qui sont arrivés ou qui ont traversé les frontières de la Turquie dans le cadre d'afflux massifs et cherchant une protection immédiate et temporaire. Dans ce cadre, la Turquie assure des services de santé, d'éducation, de soutien psycho-social, de la sécurité et de l'assistance sociale qui sont apportés par les différentes unités de service public des ministères compétents, et est coordonné par les gouvernorats dans les provinces.

Etabli afin d'apporter des besoins vitaux aux syriens sous la protection temporaire, les centres d'accueil temporaire sont également sous la responsabilité des RTE. Ces centres fournissent des services pour l'accueil, la santé, l'éducation, le soutien psycho-social, les services religieux et de sécurité (sécurité privée), les services d'interprétariat et les services infrastructurels.

La Turquie est en voie d'élaboration de ses propres politiques sur le terrain qui sont façonnées par ses besoins et ses conditions particulières. Elles sont également fondées sur les droits de l'homme et de la dignité humaine.

Un partage global des mécanismes et des politiques pour la coopération internationale sont indispensables dans le domaine de la migration. Tous ces efforts sont présumés apporter des impacts positifs et des contributions pour la libéralisation du régime des visas dans l'UE. ■

TURKEY'S MIGRATION POLICY AND LOCAL ADMINISTRATIVE AUTHORITIES' RESPONSABILITY

by M. Saffet Arikan BEDÜK, Governor, President of the association of Turkish governors (TID)

As a result of its geographical and strategic location, Turkey has been facing with significant migration and asylum flows throughout the history. Just like in the past, Turkey has been hosting over three million Syrians and Iraqis who escaped from their homelands due to the conflicts since 2011. This situation has highlighted the need to found a migration management system at international standards. Turkey established the afore-mentioned system and issued the Law on Foreigners and International Protection, prepared with the contributions of all related national and international shareholders, such as EU, IOM, UNHCR, as well as academicians and NGOs entered into force in 2013. With the establishment of the Directorate General of Migration Management (DGMM) under the Ministry of Interior new roles are imposed on the STRS, such as issuing bans into Turkey and visas at border gates, receiving the residence permit applications and extending duration of residence permits, Ex officio issuing removal decisions, receiving international protection applications, monitoring and if necessary cancelling the residence permits and etc. In the light of these responsibilities, STRs cooperate with relevant Law Enforcement Agencies and institutions, such as DGMM, Turkish National Police, Gendarmerie, Land Forces and Coast Guard Command.

Turkey provides temporary protection for foreigners forced to leave their country, cannot return to the country that they have left, and have arrived at or crossed the borders of Turkey in a mass influx situation seeking immediate and temporary protection. In this sense, Turkey ensures services including health care, education, physio-social support, security and social assistance, which are provided by different public service units of relevant ministries, is coordinated by Governorates in the provinces.

Established to provide fundamental needs of Syrians under temporary protection, temporary accommodation centers are also under the responsibility of STRs. These centres are providing services for accommodation, health, education, psycho-social Support, religious services, security services (Private Security), interpretation services and infrastructure services.

Turkey is in the process of formulating its own policies in the field, which are shaped by its particular needs and conditions, and are based on human rights and human dignity.

Comprehensive burden-sharing mechanisms and policies for international cooperation are indispensable in the field of migration. All these efforts are deemed to bring affirmative impacts and contributions for the EU Visa Liberalisation Process.

FAIRE LA DIFFÉRENCE - UNE RÉPONSE SOLIDE AUX DÉFIS ÉCONOMIQUES - RECOMMANDATIONS

Comment les opportunités économiques et les structures administratives peuvent-elles coïncider au mieux pour la croissance ?

Une série de principes ont été préparés pour répondre à cette question, dont elle peut être mise en pratique dans le cadre d'un programme économique régional-administratif.

Ces principes sont les suivants :

- **Les principaux défis ont pour priorité d'être mis en place au niveau régional.** Nous ne devrions pas assumer des programmes et des solutions non contraignantes.
- **Une adaptabilité suffisante afin de répondre aux nouveaux changements et aux nouveaux développements.** Cela appelle donc à la différenciation, la déréglementation et à moins de hiérarchie dans et à l'intérieur de l'administration publique.
- **La capacité à établir des liens entre les domaines et les secteurs, et entre les niveaux de l'administration.** Cela appelle en retour à une vision partagée, une véritable connaissance et à la compétence adéquate. En d'autres termes, de bons maires, conseillers, politiciens et fonctionnaires.

Le programme suivant est recommandé pour la période à venir au Cabinet :

1. La priorité aux principaux défis. Les municipalités y sont invitées et elles seront confrontées au défi de fournir l'existant et à la nouvelle coopération régionale (dans la mesure où cela n'a pas été réalisé) dans un programme régional-administratif économique avec un engagement intensif par les provinces, les gouvernements centraux, les compagnies des eaux, les industries, les institutions de formation, et les organisations sociales.

Dans les régions frontalières, cela signifie la coopération avec les régions en Belgique, et/ou avec l'Allemagne. Au sein de ces programmes, on retrouvera l'économie commune et les défis administratifs, par ailleurs, les liens seront établis entre les différents secteurs affectés par les défis. Ces programmes doivent être planifiés sur plusieurs années, avec une vue sur la clarté et la continuité désirée pour l'industrie, les institutions de formation, les citoyens et les acteurs du gouvernement concernés.

2. Des personnes faisant la différence dans l'administration publique. Les défis économiques appelant

des maires, des conseillers, des politiciens et des fonctionnaires qualifiés dans la procédure de nomination et de soutien, pour les gouverneurs de province, les maires des municipalités, les conseillers et les fonctionnaires, ce qui est plus que le cas actuellement. L'importance sera accordée aux exigences du poste qui correspondent à la situation actuelle, telle que la capacité à penser pour les d'intérêts régionaux.

L'attention doit être portée sur la disponibilité des formations adaptées pour les maires, les conseillers, les membres du conseil municipal et les fonctionnaires de manière à ce que les connaissances et les compétences soient maintenues à jour. Enfin, des conditions attractives d'emploi dans le cadre du domaine public sont nécessaires, afin d'encourager les personnes qualifiées à rechercher un emploi dans ce domaine.

3. Pas de schéma détaillé ; obligation morale. Les municipalités doivent renforcer leurs capacités administratives sur la base d'une meilleure compréhension de leurs défis et de leurs tâches économiques, mais aussi en intensifiant la coopération inter municipale ou en coopérant via une structure basée autour des municipalités centralisées.

Par exemple, il devrait être donné aux municipalités une période de deux ans afin d'accomplir cette structure. Si les municipalités ne sont pas capables de parvenir à un accord eux-mêmes, en dépendant du contexte régional, le gouvernement central fera un choix (« l'option de repli ») soit en établissant une position claire pour la municipalité centralisée, soit en déclarant une coopération régionale « généralement contraignante ».

La coopération inter municipale a une base en droit public. Le *Joint Regulations Act* doit être simplifié, incluant les formalités administratives ; dans cet acte, une position plus privilégiée sera mise de côté pour la municipalité centralisée et une plus grande liberté sera établie en faveur de la coopération inter municipale. À l'intérieur de ces structures, la légitimité démocratique demeurera avec le conseil municipal individuel.

4. Réduire la hiérarchie (déréglementation) dans les relations entre la province et la municipalité

Là où l'échelon provincial et régional coïncident, les municipalités et les provinces peuvent opter pour une entreprise régionale collaborative combinée, incluant la possibilité d'un délégué municipal et des com-



►►► pétenances de collaboration vers les municipalités centralisées ou vers la province. En réponse à une demande faite par les municipalités dans la région, les compétences provinciales et les autorités peuvent être déléguées à des régions urbaines plus larges.

5. Moderniser les relations financières. L'approche administrative proposée devrait être reflétée dans une révision approfondie de la subvention au *Municipal Authorities Act*. L'accord révisé devrait apporter plus de clarté dans l'établissement des standards, et serait focalisée sur la simplification du modèle de distribution par exemple, encourager la coopération régionale.

6. La dérèglementation de la législation. Il est recommandé que l'organique et tout autre législation compétente soit examinée en faveur de moins d'obligations et plus de dérèglementation, en vue de créer plus d'espace pour une différenciation en termes de structures et de pratiques, par exemple en mettant fin aux dispositions visant à imposer des pratiques de surveillance pour la coopération entre les provinces et les municipalités. Les instruments disponibles au gouvernement central pour la surveillance et l'intervention devraient également se focaliser sur les mêmes objectifs.

7. Une structure inter-administrative : un programme pour le travail de l'économie des administrations régionales.

Les municipalités au sein d'une région (ou les associations régionales) seront invitées à établir un programme économique des administrations régionales qui traceront une ligne de conduite et qui établiront les liens entre divers secteurs.

Un tel programme inclut également les arrangements administratifs nécessaires.

Le point de départ doit être un partenariat entre les municipalités, les provinces et les gouvernements centraux ; le programme présentera comment les compagnies des eaux, les industries, les institutions de formation, les partenaires sociaux, les organisations sociales, les entreprises conjointes transnationales, et les citoyens pourront y participer ; l'invitation leur sera également destinée de manière spécifique.

Un processus de ce type, impliquant le programme régional, nécessite de fixer les règles du jeu, la direction et le soutien. Au début de ce processus, il conviendra d'en fixer les modalités dans un schéma inter administratif. Par le biais de ce schéma, un espace sera réservé à une forme éventuelle de coopération sélectionnée pour la légitimité, la vitesse d'action et l'autorité ultime.

Accompagnée par des idées provenant des interviews avec les universitaires, les experts, les maires, les conseillers, les représentants de l'industrie, et par les réflexions scientifiques pertinentes, l'analyse contenue dans ce rapport est avant tout de nature substantielle ; malgré tout, le point central devrait être focalisé sur les tâches et les défis. Néanmoins, les recommandations sont en partie instrumentales. Dans la décision du Comité National Consultatif sur l'administration publique et sur la gouvernance, il

faut tenir compte des deux positions. Une analyse réalisée sans la perspective d'une action est trop peu contraignante, et à l'opposé, peu convaincante.

Une attention particulière est portée sur les municipalités, les régions, les entreprises conjointes et les provinces. Etant donné cette attention particulière, il est légitime pour ce rapport de ne pas verser une contrepartie aux compagnies des eaux et à l'Union Européenne (malgré le fait que tous deux soient essentiels à la structure de l'administration publique, et qu'ils doivent jouer un rôle dans le schéma inter administratif). Dans notre décision, cette légitimité s'applique moins dans un gouvernement central.

Bien que cette restriction ait été délibérément choisie à l'avance, c'est un défaut qui a commencé à devenir de plus en plus urgent.

Puisque les demandes les plus fortes sont placées à d'autres niveaux du gouvernement pour la coopération (même plus), l'adaptabilité, et le réseautage (interdépendance) dans une structure non-hiérarchique, le gouvernement central (et bien sûr, le Ministère de l'intérieur et des relations du royaume lui-même) devrait être appelé à s'engager.

La mission attribuée au Comité National Consultatif sur l'administration publique et sur la gouvernance s'est focalisée sur les perspectives économiques. Bien qu'il représente un objectif clair, il a naturellement pour conséquence une restriction. Le Comité National Consultatif sur l'administration publique et sur la gouvernance a reconnu parmi les maires, les conseillers, les entreprises et les citoyens, la conviction de la valeur et de la nécessité d'une coopération régionale. La coopération régionale peut aider à résoudre les problèmes et à établir de bons « services collectifs » dans le domaine social, pour l'infrastructure et le transport, le logement et la construction, le marché du travail et l'éducation.

Le Comité National Consultatif sur l'administration publique et sur la gouvernance est pleinement conscient de l'importance de la fonction démocratique et institutionnelle du gouvernement et des relations inter administratives (à tous les niveaux).

En conclusion, ces recommandations ont pour but de renforcer les capacités administratives à l'échelle nationale. C'est la conséquence de l'analyse suivante : les opportunités économiques proviennent d'une échelle déviant notre ancienne structure administrative, mais si les nouveaux plans sont incapables d'apporter une réponse au 21^{ème} siècle du réseautage et du développement très rapide, alors sa fonction de passerelle doit être trouvée dans l'approche néerlandaise traditionnelle de coopération dans l'unité avec suffisamment d'espace pour l'individualité, et avec beaucoup moins pour les accords non-contraignants. Cela pousse le gouvernement et le parlement à prendre des mesures, et en même temps, laisser une liberté suffisante aux autres niveaux du gouvernement de les mettre en pratique. ■

MAKE THE DIFFERENCE - A FIRM RESPONSE TO ECONOMIC CHALLENGES - RECOMMENDATIONS

By Titus Livius, Director of public administration, democracy and of finances at the Dutch Ministry of Interior

▶▶▶ How can economic opportunities for growth and administrative structures be better matched?

A series of principles was prepared to answer this question, which can be put into practice within an economic regional-administrative program.

These are as follows :

- **Substantive challenges take priority; to be implemented at regional level.** We should not assume non-binding blueprints and solutions.
- **Sufficient adaptability to respond to new developments and changes.** This calls for differentiation, deregulation and less hierarchy in and within public administration.
- **The ability to establish links between domains and sectors, and between layers of administration.** This in turn calls for a shared vision, substantive knowledge and the right skill set. In other words, good mayors, aldermen, politicians and civil servants.

The following agenda is therefore recommended for the coming Cabinet period:

1. Priority for the substantive challenges. Municipalities are invited and challenged to provide existing and new regional cooperation (in so far as this has not already been done) in an economic regional-administrative programme with intensive involvement by province, central government, water boards, industry, knowledge institutions and social organisations. In border regions, this also means cooperation with regions in Belgium and/or Germany. Within these programmes, common economic and administrative challenges will be placed on the agenda, and links established between the various sectors affected by the challenges. These programmes must be planned for several years, with a view to the desired clarity and continuity for industry, knowledge institutions, individual citizens and the affected government players.

2. People make the difference in public administration. Economic challenges call for good-quality mayors, aldermen, politicians and civil servants. In profile outlines and appointment procedures and in training and support, for both provincial and municipal mayors, aldermen and civil servants, more than is currently the case, importance will be attached to job requirements that match the current situation, such as the ability to think in terms of regional interests. Attention should also be focused on the availability of suitable training for mayors, aldermen, city council members and civil servants, so that knowledge and skills are kept up to date. Finally, attractive conditions of employment within the public domain

are needed, in order to encourage good-quality people to seek employment in that domain.

3. No blueprint; moral obligation. Municipalities must strengthen their administrative capacity on the basis of greater understanding of their economic tasks and challenges, either by intensifying intermunicipal cooperation or by cooperating via a structure based around centralised municipalities. Municipalities should be given a period of for example two years to achieve this structure. If municipalities are unable to reach agreement on their own, depending on the regional context, central government will make a choice ('fallback option') either by establishing a clear position for the centralised municipality or by declaring regional cooperation 'generally binding'.

Intermunicipal cooperation has a basis in public law. The *Joint Regulations Act* (Wgr) must be simplified, including the administrative forms; within this Act a more prominent position will be set aside for the centralised municipality structure and greater freedom will be established, in favour of intermunicipal cooperation. Within these structures, democratic legitimacy will remain with the individual municipal councils.

4. Reducing the hierarchy (deregulation) in relationships between province and municipality.

Where provincial and regional scale coincide, municipalities and provinces can opt for a combined regional collaborative venture, including the possibility of delegating municipal and collaboration tasks to the centralised municipalities, or to the province. In response to a request by municipalities in the region, provincial tasks and authorities can be delegated to larger urban regions.

5. Modernising the financial relationships. The proposed administrative approach should be reflected in a thorough overhaul of the *Grant to Municipal Authorities Act* (FVw). The revised Act should be clearer in setting standards, and focused on simplifying the distribution model and for example encouraging regional cooperation.

6. Deregulation of legislation. It is recommended that organic and other relevant legislation be examined in favour of fewer obligations and more deregulation, with a view to creating more space for differentiation in terms of structure and-practices, for example by scrapping provisions aimed at imposing supervision structures for cooperation between provinces and municipalities. The instruments available to central government for supervision and intervention should also be focused on the same goals.



▶▶▶ **7. Inter-administrative framework: programmes for economic regional-administrative tasks.**

Municipalities in a region (or regional association) will be invited to establish an economic regional-administrative programme that will set a course for and establish ties between various sectors.

A programme of this kind also includes the necessary administrative arrangements.

The starting point will be partnership between municipalities, provinces and central government; the programme will outline how water boards, industry, knowledge institutions, social partners, social organisations, transnational collaborative ventures and individual citizens can participate; the invitation will also specifically be aimed at them.

A process of this kind, involving regional programmes, needs rules of play, direction and support. At the start of this process, these will be laid down in an interadministrative framework. Via this framework, space will be set aside in the eventual form of cooperation selected for legitimacy, speed of action and final authority.

Backed up by ideas distilled from interviews with academics, experts from practice, mayors, aldermen and representatives of industry, and by relevant scientific thinking, the analysis contained in this report is above all substantive in nature; after all, the central focus must be on the tasks and challenges. Nonetheless, the recommendations are in part also instrumental. In the judgement of the National Advisory Committee on Public Administration and Governance, consideration must be given to both sides of the coin. An analysis without the prospect of action is too non-binding, the opposite too unconvincing.

There is plenty of attention for municipalities, regions, collaborative ventures and provinces. Although given its focus it is legitimate for this report to not pay too much consideration to the water boards and the European Union (despite the fact that both are also essential for the structure of public administration, and must play a role in interadministrative frameworks), in our judgement, this legitimacy applies less to central government. Although this restriction was

deliberately chosen in advance, it is a shortcoming that has started to feel increasingly urgent.

As greater demands are placed on other levels of government for (even more) cooperation, adaptability and networking (interdependency) in a non-hierarchical structure, central government (and certainly not least importantly the Ministry of the Interior and Kingdom Relations itself) should also feel called upon to become involved.

The assignment awarded to the National Advisory Committee on Public Administration and Governance focused on the economic prospects. Although this represents a clear focus, it naturally also results in a restriction. The National Advisory Committee on Public Administration and Governance has recognised among mayors, aldermen, businesses and individual citizens a conviction of the value and necessity of regional cooperation. Regional cooperation can help solve social problems and establish good 'collective services' in the social domain, for infrastructure and transport, housing and construction, the labour market and education.

The National Advisory Committee on Public Administration and Governance is fully aware of the importance of the democratic and institutional function of (all levels of) government and interadministrative relationships.

In conclusion, these recommendations are aimed at strengthening administrative capacity on a regional scale. This is the consequence of the following analysis: economic opportunities arise on a scale that deviates from our formal administrative structures, but if new 'blueprints' are unable to provide an answer in the 21st century of networking and superfast developments, then the bridging function must be found in the traditional Dutch approach of cooperation in unity: with sufficient space for individuality, and with far less space for non-binding agreements. This calls upon both government and parliament to set a course, while at the same time leaving sufficient freedom to other levels of government to put that call into practice. ■



PAR JEAN-MICHEL BRICAULT
MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PUBLIC
(CRDT, UNIVERSITÉ DE REIMS)

SYNTHÈSE DES RÉFLEXIONS DES RTE LORS DES XXIII^e JOURNÉES EUROPÉENNES

L'objet de ces XXIII^e Journées européennes était de permettre un échange d'expériences de niveau international sur la place de « l'innovation » dans une société moderne et de réfléchir sur « le rôle attendu du RTE dans la stimulation et l'accompagnement du processus d'innovation ». Ces journées ont été ponctuées de diverses visites « in situ » notamment du High Tech Campus (HTC) situé à Eindhoven. Ensuite, deux tables rondes, l'une portant sur les « Energies renouvelables » et l'autre sur la « Mobilité intelligente » ont permis d'illustrer très concrètement la dynamique de l'innovation.

De manière synthétique, il est possible de définir l'innovation comme « un processus de créativité et d'imagination ». Utilisé tout d'abord pour décrire l'innovation technologique mise en œuvre par des entreprises, le concept d'innovation tend depuis une dizaine d'années à s'élargir avec l'usage de l'expression « d'innovation sous toutes ses formes » incluant aussi bien l'innovation « organisationnelle », que l'innovation « territoriale », l'innovation « sociale » ou encore l'innovation « administrative » dont il a été largement question lors de ces XXIII^e Journées. Plus spécifiquement, l'innovation apparaît comme « un levier clé d'évolution et d'amélioration de notre modèle social et économique, elle constitue un enjeu primordial dans un monde marqué par de nouveaux rapports de forces et paradigmes sociétaux ».

Sous bien des aspects, l'innovation est souvent fortement corrélée à un territoire et constitue une « réponse » aux besoins de ce dernier en tenant compte de ses atouts et de ses contraintes. La promotion de l'innovation passe par la prise en compte fine d'un contexte territorial donné « par essence hétérogène » et la mobilisation « des ressources et atouts locaux ». Les observateurs du « rôle des régions » en faveur « d'une croissance durable et de l'économie de l'innovation » ont découvert l'importance de ce que l'on appelle l'approche « triple hélice ». La visite précitée du High Tech Campus d'Eindhoven a permis de mesurer cet ancrage territorial déterminant procédant d'une alchimie subtile mélangeant des entreprises, des instituts de recherche et diverses « facilités administratives »

permettant de développer « des stratégies de spécialisation intelligente ». Le tout permet la création d'un « écosystème innovant ». L'exemple du « plateau de Saclay » en France exposé par le préfet Jean-François Carencio est également révélateur d'un tel aboutissement. Le succès d'une démarche d'innovation « territoriale » serait liée in fine à sa capacité à répondre aux « besoins spécifiques d'un territoire » en matière de développement tout en favorisant « les conditions de l'expression d'une intelligence collective » et de l'implication des divers acteurs.

Dans ce contexte, la « plus-value » du RTE, incarnation de l'Etat dans les territoires, réside précisément dans son ancrage territorial. En ce domaine de l'innovation, le rôle du RTE n'est pas forcément « central » mais il est à même « d'accompagner les projets » et de les faciliter.

LE RTE : « FACILITEUR » DES PROJETS D'INNOVATION

Dans le domaine de l'innovation, l'enjeu pour la puissance publique est de ne pas passer à côté des « dynamiques en cours » mais de « savoir les accompagner et les accélérer ». Le rôle du RTE peut se situer classiquement dans une mission de contrôle et de délivrances d'autorisations diverses comme cela a été souligné par Christoph Hillenbrand sur le thème de la transition énergétique à l'occasion de la table ronde portant sur les « énergies renouvelables ».

Au-delà de ce rôle classique de surveillance et d'autorisation de l'innovation, il apparaît parfois qu'en ce domaine, la posture optimale de la puissance publique réside dans un rôle de « facilitateur » voire de « bienveillance » face aux initiatives des porteurs de projets. Il s'agit de savoir faire preuve de « flexibilité » comme cela a pu être évoqué à plusieurs reprises par des RTE finlandaises pour éviter les lenteurs administratives, accélérer la délivrance de certaines autorisations, ou encore simplifier les pratiques administratives à droit constant. . .

Pour faciliter l'émergence des projets, le RTE est souvent en capacité de connecter les acteurs entre eux en bénéficiant des atouts de sa « neutralité ». Il est à même également de « coordonner une multiplicité d'acteurs » (services de l'Etat, collectivités territoriales, acteurs



►►► privés...) comme l'a fait remarquer le préfet Stéphane Fratacci lors de la table ronde portant sur la « mobilité intelligente ». La présentation de la « Smart mobility » à Strasbourg est particulièrement évocatrice de cette collaboration ayant permis la mise sur pied d'une « gouvernance des mobilités unique en France ».

Cette mise en relation des acteurs est à même de s'effectuer au niveau territorial mais plus globalement auprès des acteurs nationaux voire européens (réponse à des appels d'offres...). Il s'agit également d'accompagner et de capitaliser sur les partenariats publics-privés (ex. : « *Green deals* » aux Pays-Bas en matière énergétique présentés par VEOLIA). Il apparaît enfin que le RTE est en position favorable pour réguler les conflits d'usage liés à l'innovation. Il en est ainsi par ex. des conflits émergeant à l'occasion de l'implantation des éoliennes.

Outre, l'accompagnement des projets innovants, il a été beaucoup question, lors de ces XXIII^e Journées européennes, de l'innovation apportée au fonctionnement de la puissance publique elle-même rejoignant par-là le thème plus global de la réforme de l'État.

LE RTE ET « L'INNOVATION ADMINISTRATIVE »

Du fait des crises économiques, des crises migratoires, des évolutions institutionnelles, de la baisse des dotations... les politiques publiques sont confrontées à la nécessité de s'adapter et d'innover. Dans un contexte où la puissance publique est appelée « à faire mieux avec

moins », l'innovation « administrative » est devenue un enjeu majeur qui vise à permettre la mise en œuvre de nouveaux modes d'action, à favoriser l'utilisation des technologies nouvelles ou encore à encourager « la créativité des agents ». Globalement, il s'agit de « repenser les modalités de l'action publique » pour améliorer son efficacité. Lever les pesanteurs administratives pour fonctionner en mode plus « agile », « alléger et simplifier » les réglementations, ouvrir les données aux citoyens (politique de « l'open data »), accélérer la délivrance des autorisations, lutter contre les « chevauchements de compétence » dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux, initier des modes de fonctionnement en « start-up » dans les administrations impliquant une modification profonde du management, choisir la délivrance électronique des documents, gérer certaines politiques publiques de manière innovante (par ex., celle des flux migratoires en Turquie comme évoquée par le président Bedük)... telles ont été les remarques formulées par les divers RTE au cours des débats.

A l'issue de ces XXIII^e Journées européennes axées sur le rôle du RTE dans le soutien à l'innovation, il apparaît que ce dernier, grâce à sa « magistrature d'influence » est à même d'accompagner et de faciliter l'émergence des projets innovants. Il semble important que les représentants de la puissance publique par un état d'esprit et une posture adéquate puissent stimuler l'innovation, favoriser l'émergence d'écosystèmes nouveaux et encourager in fine la transformation sociétale. ■

SYNTHESIS OF THE STR'S REFLECTIONS DURING THE XXIIIRD EUROPEAN DAYS

**'S-HERTOGENBOSCH-MAASTRICHT – THE NETHERLANDS
21ST - 22ND AND 23RD AVRIL 2016**

by Jean-Michel BRICAULT, University lecturer in Public Law (CRDT- University of Reims)

The purpose of the XXIIIrd European Days was to enable an exchange of experiences at the international level about the place of the « innovation » in a modern society and to think about the « STR's expected role in the stimulation and the accompaniment of the innovation's process ». Those days were punctuated by several visits « in situ » particularly of the High Tech Campus (HTC) located in Eindhoven. Then, two round tables, one dealing with the « Sustainable Energy » and the other dealing with the « Smart Mobility » enabled to illustrate concretely the innovation's dynamic.

In a synthetic way, it is possible to define the innovation as a « creative and imagination process ». At first used to describe technological innovation imple-

mented by the companies, the innovation concept is tending to extend with the expression : « innovation in all ways » for a decade including as well the « organizational innovation », as the « territorial innovation », as the social innovation, as the « administrative innovation » which has been discussed during those XXIIIrd European Days. More specifically, innovation appeared as a « lever key of evolution and improvement of our social and economic model, it constitutes a major issue in a world marked by new power relations and societal paradigms ».

In many aspects, innovation is often strongly correlated in a territory and constitutes an « answer » to the needs of it by taking into account its assets and constraints. The innovation's promotion passes by the



►►► fact that the territorial context given «by heterogeneous essence» and the mobilization of the «resources and local assets» have to be taken into account. The observers of the «region's role», in favor of a «sustainable growth and the innovation of the economy» discovered the importance of what we called the «triple helix's approach». The aforesaid visit of Eindhoven's High Tech Campus enabled to measure that determinant territorial anchorage proceeding by a subtle alchemy which mixes the companies, the researches institutes and various «administrative facilities» enabling to develop «some strategies of smart specialization». The whole thing enables the creation of an «innovative ecosystem». The example of the «plateau de Saclay» in France exposed by the Prefect Jean-François Carencio is also revealing of such an outcome. The success of the «territorial» innovation's approach would be linked in fine to its capacity to answer to «the territory's specifically needs» in the field of development by favoring «the condition of the expression of collective intelligence» and the involvement of various actors.

In this context, the STR's «added-value», incarnation of the State in the territories, resides precisely in its territorial anchorage. In this innovation field, the STR's role is not necessarily «central» but he is able to «accompany the projects» and to facilitate them.

THE STR: «FACILITATOR» OF INNOVATION PROJECTS

In innovation's field, the public authority's issue is not to miss the «dynamics in progress» but to «know how to accompany and accelerate them». STR's role can be classically located in a mission of control and the delivery of authorizations as it was mentioned by Christoph Hillenbrand regarding the theme of the energetic transition on the occasion of a Round Table which dealt with the «renewable energies».

Hereafter that classic role of the surveillance and the authorization of innovation, it appears sometimes that in this field, the optimal posture of the public authority resides in a «facilitator»'s role perhaps of «caring» in the face of the project holders' initiatives. It is a question of exercising the «flexibility» as it has been raised several times by the finnish's STRs in order to avoid the administrative slowness, to accelerate the delivery of certain authorizations, but also to simplify the administrative practices with existing laws.

In order to facilitate the emergence of the projects, the STR is often in a capacity of connecting the actors between them by benefiting of the assets of its «neutrality». He is also able to «coordinate a multiplicity of actors» (State's services, local authorities, private actors...) as mentioned by the prefect Stéphane Fratacci during the round table concerning

the «smart mobility». The presentation of «Smart mobility» in Strasbourg is particularly evocative of this collaboration which enabled the establishment of a «governance of single mobilities in France».

This establishment of a relationship of the actors can be made at the territorial level but more globally alongside the national actors perhaps European (answer for calls of tenders...). It is also to accompany and to capitalize on public-private partnership (ex : «Green deals» in the Netherlands in the energetic field presented by VEOLIA). Finally, it appears that the STR is in a favorable position to regulate the conflicts on use linked to the innovation. For example the conflicts which are emerging on the occasion of the installation of windmills.

In addition to the accompaniment of innovative projects, during the XXIIIrd European Days, a lot has been said about the innovation brought to the functioning of the public authority itself joining the more global theme of the State reform.

THE STR AND «ADMINISTRATIVE INNOVATION»

As a result of economic crisis, migratory crisis, institutional evolutions, the reduction of endowment... the public policies are facing the necessity to adapt and to innovate. In a context where the public authority must «do better with less», «administrative» innovation becomes a major issue which aims to enable the implementation of new modes of action, to favor the new technologies but also to encourage «the agent's creativity». Globally, it is a question of «rethinking the modalities of public action» to improve its efficiency. Raising the administrative weights to function in a more «agile» way, to «alleviate and simplify» the regulations, to open the data to the citizens («open data»'s policy), to accelerate the delivery of the authorizations, to struggle against the «overlapping of competencies» in a context of a multi level governance, to initiate the modes of operation in «start-up» in the administration involving a deep modification of the management, to choose the electronic delivery of the documents, to manage certain public policies in an innovative way (for ex., the migratory flow in Turkey as mentioned by President Bedük)... such remarks were formulated by various STR's during the debates. As the conclusion of the XXIIIrd European Days focused on the STR's role in fostering innovation, it appears that, thanks to its «magistrature of influence» it can accompany and facilitate the emergence of innovative projects. It seems important that the representatives of public authority can stimulate the innovation by a state of mind and a proper posture, and to favor the emergence of new ecosystems and encourage in fine the societal transformations. ■



Session d'ouverture / *Opening session*



Séquence de débats / *Debate session*



Musée de Noord- Brabant / *Noord Brabant's Museum*
Introduction de l'exposition Bosch par Mathijs Ilsink, expert de Jérôme Bosch /
Introduction of Bosch's exhibition by Mathijs Ilsink, Jheronimus Bosch's expert

